

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

- 4 JUIL. 2018

ID : 056-215601626-20180628-DB20180624B-DE



VILLE DE FLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE FLOEMEUR

Séance Publique  
28 juin 2018

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE POUR L' ANNEE  
SCOLAIRE 2018-2019 – ECOLE FRANCOIS TANGUY**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE, Michel LE MESTRALLAN à Thierry LE FLOCH ;

**Secrétaire de séance : David DREGOIRE**

**Présents : 28  
Pouvoirs : 05  
Absents : 00**

DIRECTION EDUCATION ENFANCE  
JEUNESSE SPORT

n°24b

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE POUR L' ANNEE  
SCOLAIRE 2018-2019 – ECOLE FRANCOIS TANGUY**

Rapporteur : Hélène Boleis

La collectivité finance depuis de nombreuses années les écoles privées François Tanguy et Diwan, toutes deux situées à Lorient.

L'organisation spatiale de l'habitat sur le territoire fait qu'il est difficile pour un certain nombre de familles de scolariser leur enfant dans les écoles publiques du territoire, la partie nord est de la commune n'étant pas pourvue en établissement scolaire. Afin de ne pas pénaliser les familles ploemeuroises concernées, il apparaît donc judicieux d'accompagner la scolarisation des ploemeurois dans l'école François Tanguy.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Éducation, culture, relations internationales » du 13 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 18 juin 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** une augmentation de 1% de la participation versée aux élèves ploemeurois inscrits à l'école François Tanguy pour l'année scolaire 2018-2019 :
  - 574,32 € par élève ploemeurois de maternelle
  - 314,19 € par élève ploemeurois en élémentaire.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire